



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1973-1974

18 DECEMBRE 1973

PROPOSITION DE MODIFICATION
DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
RELATIVES AUX COMMISSIONS

—
RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DU REGLEMENT
PAR **M. JACQUES HAMBYE**

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission a examiné les modifications à apporter au règlement du Conseil de la Communauté culturelle française pour traduire dans les textes de ce règlement, la décision de principe prise par le Conseil le 4 décembre 1973, qui ramène à huit le nombre des commissions permanentes, fusionne notamment les commissions du règlement et de la comptabilité et supprime la commission des pétitions (1).

La commission du règlement, dont l'existence deviendrait obligatoire, prendrait le nom de commission du règlement et de la comptabilité.

Par contre, les mots « et du budget » seraient supprimés de l'intitulé de la commission de la politique générale et du budget.

Votre commission du règlement vous propose dès lors d'apporter au règlement du Conseil les modifications suivantes :

— à l'article 12, § 1, les mots « dont une commission des pétitions » seraient remplacés par « dont une commission du règlement et de la comptabilité »;

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

MM. Lagasse (président), Dehousse, Goffart, Massart, Michel, Pierson, Saint-Remy, Scokaert, Snyers d'Attenhoven et Hambye (rapporteur).

— aux articles 49, §§ 1 et 3, 50, §§ 1 et 2, 51 et 52, les mots « et du budget » seraient supprimés;

— à l'article 66, § 5, les mots « soit à la commission des pétitions » seraient remplacés par « soit à la commission de la politique générale »;

— à l'article 66, § 6 et § 7, dernier alinéa, les mots « commission des pétitions » seraient remplacés par « commission saisie d'une pétition »;

— dans l'intitulé du chapitre VI du titre IV, les mots « la commission de » seraient supprimés;

— à l'article 70, § 1, les mots « une commission de 12 membres, y compris le président du Conseil ou le vice-président qu'il désigne » seraient remplacés par « la commission du règlement et de la comptabilité »;

— à l'article 70, §§ 2 et 5, les mots « la commission » seraient remplacés par « elle »;

— les §§ 3 et 4 du même article seraient supprimés.

Ces modifications ainsi que le présent rapport ont été adoptés par votre commission à l'unanimité.

Le Rapporteur,
J. HAMBYE.

Le Président,
A. LAGASSE.